

Le très hon. M. Diefenbaker: Je disais donc, monsieur l'Orateur, qu'au début de la présente session, en octobre dernier, celui qui était alors le chef de l'opposition (M. Saint-Laurent) a assuré le gouvernement que l'opposition officielle ne chercherait nullement à gêner le gouvernement dans l'exécution du programme approuvé par les électeurs canadiens le 10 juin 1957.

L'hon. M. Sinclair: Monsieur l'Orateur, j'invoque de nouveau le Règlement.

Des voix: Asseyez-vous.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Cela est intéressant.

L'hon. M. Sinclair: Monsieur l'Orateur, si le premier ministre veut nous mettre au courant du programme des travaux de lundi, qu'il le fasse au lieu de se lancer dans un discours politique sans demander la permission de revenir aux motions.

M. l'Orateur: Je me suis trouvé en Chambre au cours des dernières étapes du comité, et je suis sûr qu'aucun honorable député ne veut s'en tenir rigoureusement à une question de Règlement maintenant. Si le premier ministre a quelque chose à annoncer à propos des travaux de la Chambre, je suis sûr que les honorables députés tiennent à l'écouter.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Toujours à propos de la question de Règlement, monsieur l'Orateur, nous n'aurions naturellement pas demandé mieux que d'en revenir aux motions pour permettre au premier ministre de faire une déclaration. Il s'est mis à faire une déclaration, et j'imagine que les chefs de tous les partis représentés à la Chambre auront l'occasion de répondre à sa déclaration.

M. l'Orateur: C'est une question qu'il me faudra décider après que le premier ministre aura terminé sa déclaration.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je viens de dire qu'au début de la session le chef de l'opposition d'alors a signalé que le gouvernement pouvait compter que l'opposition officielle n'empêcherait pas le gouvernement d'exécuter son mandat. Les articles immédiats du programme de notre gouvernement ont pris la forme de mesures législatives.

L'hon. M. Sinclair: Et le barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan?

Le très hon. M. Diefenbaker: Le chef actuel de l'opposition a clairement signalé, dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre le 20 janvier, que le gouvernement ne peut plus compter sur le maintien de la ligne de conduite annoncée par son prédécesseur. De

[L'hon. M. Sinclair.]

fait, bien des membres de l'opposition ont déclaré catégoriquement que le gouvernement sera défait à la Chambre, dès que l'opposition pourra trouver moyen de le faire, et qu'ils accueilleraient des élections générales avec plaisir.

Le 21 janvier, comme on peut le voir à la page 3741 du *hansard*, lorsque le ministre des Finances a dit que l'opposition n'avait pas le courage de défier le gouvernement, l'honorable député de Laurier a dit: "Faites donc en sorte que les élections aient lieu!" et l'honorable député de Montmagny-L'Islet a ajouté: "Faites des élections!" De fait, la veille, soit le 20 janvier, comme en fait foi la page 3693 du *hansard*, j'ai dit que lorsque nous aurions l'autorité nécessaire pour réduire les impôts, nous le ferions; l'honorable député de Laurier a déclaré alors: "Pourquoi ne vous inquiétez-vous pas de savoir si vous l'avez ou si vous ne l'avez pas?"

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Sinclair: Est-ce l'ordre des travaux pour demain? C'est un discours.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis bien de l'avis de Votre Honneur pour dire que l'on devrait permettre au premier ministre de faire cette déclaration, mais, à mon sens, votre déclaration quant au droit des représentants des autres partis de prendre ensuite la parole ne devrait pas être conditionnelle. Votre Honneur l'admettra, je crois, cette annonce est telle que les autres partis devraient avoir une chance de se faire entendre par la voix de leurs chefs. J'en suis sûr, si vous donniez cette assurance maintenant, on ne s'opposerait nullement à ce que le premier ministre continue de parler à son gré.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai cru que l'on m'avait défilé de signaler des motifs, et j'allais citer mon ami l'honorable député de Coast-Capilano, mais je m'en abstiendrai.

L'hon. M. Sinclair: Vous puiserez à une bonne source en me citant.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Qui se croit maintenant?

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député de Coast-Capilano a donné une très bonne réponse puisqu'il nous a maintes fois mis au défi d'annoncer des élections.

L'hon. M. Sinclair: Tout seul, avec ma hachette, j'ai fait tomber l'arbre.

M. l'Orateur: Les honorables députés me permettront peut-être de passer à la question de Règlement soulevée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Les députés conviendront que la situation est peut-être